

# PRESTATION DE RECRUTEMENT CHASSE DE TETES ET APPROCHE DIRECTE

## ARTICLE 1 : CONDITIONS PARTICULIERES

(Validité de ces conditions jusqu'au 31/12/2023)

### 1.1 - Identité du client

#### D'UNE PART

Société : **Mairie Château Arnoux Saint Auban**  
Siège Social : 1 rue Victorin Maurel – 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban  
Représenté par **René VILLARD, Maire** qui se déclare dument habilité

#### D'AUTRE PART

Société : **Auxilia Recrutement SAS**  
Siège Social : 9 rue d'Alsace – 60200 Compiègne  
Siret : 792907396 00016  
Représentée par **Madame Bérengère BRY**, Présidente d'Auxilia Recrutement

### 1.2 – Objet de la Prestation de Recrutement

La Prestation du Cabinet Auxilia Recrutement a pour objet la recherche et le recrutement de médecins, diplômés et conventionnés dont les diplômes sont reconnus sur le territoire national et régulièrement inscrits au Conseil National de l'Ordre des médecins à destination de la Mairie de Château Arnoux Saint Auban ou de tout établissement rattaché, quelle que soit la localisation.

La société Auxilia Recrutement SAS s'engage à sélectionner des candidats qualifiés, à vérifier l'homologation des diplômes et les qualifications exigées.

### 1.3 – Honoraires

**UN MEDECIN GENERALISTE (H/F)**

**9 000 € HT**

### 1.4 – Modalités de Paiement

- ✓ 50% des honoraires au jour de l'inscription du candidat à l'ordre des médecins
- ✓ 50% des honoraires au jour de la prise de fonction effective du candidat présenté (1<sup>er</sup> jour de travail effectif)

### 1.5 – Conditions de Règlement

- Les factures s'entendent pour règlement, par chèque ou par virement, à réception de facture.
- Le non-respect des conditions de règlement entraîne :



## AUXILIA RECRUTEMENT

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, tant en vertu du présent contrat que de tous les autres contrats en cours avec le CLIENT, quels que soient le mode de paiement et l'échéance prévus, et en dépit d'éventuels délais de paiement qui auraient été accordés.
  - La suspension de l'exécution des prestations convenues, ce jusqu'au parfait règlement des factures non réglées, sans que cette suspension soit constitutive de résiliation du contrat qu'Auxilia se réserve toutefois de demander.
  - En cas de retard de paiement supérieur à 90 jours par rapport à la date initiale, le CLIENT se verra facturer à titre de clause pénale, 10 % de majoration supplémentaire applicable sur le montant restant dû. AUXILIA reste propriétaire à titre de réserve de propriété, jusqu'à parfait acquittement des sommes dues, des éventuels biens, services ou prestations convenus au contrat.
- Aucun litige entre Auxilia et le CLIENT relatif au contrat n'est suspensif du paiement des factures arrivées à échéance.

### 1.6 – Durée

La lettre de mission ou contrat ayant pour objet la mission ci-dessus débute à la signature des présentes conditions particulières et prendra fin à l'expiration d'une période de 12 mois.

Au terme de cette durée initiale et si le poste n'est pas pourvu, le contrat se poursuivra tacitement sans aucune modification pour une période indéterminée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, 15 jours avant le terme, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Au cours de la période tacitement reconduite, chacune des parties pourra librement résilier à l'amiable, par courrier recommandé avec accusé de réception, les relations contractuelles consenties moyennant un délai de prévenance d'un mois.

### 1.7 – Acceptation

Par la signature des présentes conditions particulières, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté la proposition d'accompagnement et les conditions générales d'intervention qui lui ont été adressées et lesquelles font partie intégrante du présent contrat pour toutes dispositions non contraires. En cas de contradiction, seules les dispositions des conditions particulières prévaudront.

---

Fait en deux exemplaires originaux le :

A :

Le Client

**AUXILIA RECRUTEMENT**  
SAS au capital de 4000€ - RCS Melun 792 907 396  
S'rot 792 907 356 00016 - Code APE 7810Z  
Siège soc A : 16 avenue des Berchères 77680 Roissy en Brie



## AUXILIA RECRUTEMENT

### Article 2 : Conditions générales d'intervention d'Auxilia Recrutement

#### 2.1 - Champs D'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de recrutement (missions) que nous réalisons et prévalent sur toute autre condition, sauf dérogation formelle expresse et écrite de notre part.

#### 2.2 – Honoraires et frais : Conditions de règlement

La société Auxilia Recrutement SAS ne refacturera aucun frais de déplacement/ présentation de candidat.

Sauf convention contraire, nos factures sont payables comptant à réception et sans escompte, par virement ou chèque. Une facture est considérée comme payée lors de l'inscription définitive sur notre compte bancaire de l'intégralité des sommes TTC figurant sur la facture correspondante. En cas de retard de paiement, nous pourrions immédiatement suspendre ou/et résilier toutes les missions en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

L'absence de recrutement n'ouvre pas droit, sauf faute lourde d'Auxilia Recrutement, à remboursement des sommes devenues exigibles qui demeurent acquises.

#### 2.3 – Durée du contrat

La durée du contrat est fixée dans les conditions particulières. Pendant toute la durée du contrat nous nous engageons à rechercher, sélectionner et potentiellement présenter les candidats au Client. A la fin du contrat, pour quelque cause que ce soit, nous cessons nos missions.

La fin de la période d'essai initiale, attestant de la confirmation du recrutement du candidat présenté par Auxilia Recrutement, met un terme anticipé au contrat si celui-ci est encore en cours. Pour les contrats ayant pour objet plusieurs missions, la confirmation d'un recrutement ne met pas fin au contrat relativement aux postes non encore pourvus.

#### 2.4 – Recrutement – Droit de Suite

La fin du contrat, pour quelque cause que ce soit, donne immédiatement naissance à un droit de suite de 24 mois pour tout recrutement de candidats présentés directement ou indirectement au titre de ce contrat, et qui serait effectué, sur cette période, par le Client ou une entreprise affiliée/associée. Sauf accord dérogatoire avec le Client, ce droit de suite s'exerce comme suit :

Si le(s) poste(s), objet d'une mission, n'est pas pourvu pendant la durée du contrat afférent :

le recrutement ultérieur sur chaque poste à pourvoir, d'un candidat présenté directement ou indirectement au titre de cette mission, donne droit au paiement des honoraires et frais afférents non versés au cabinet Auxilia Recrutement et prévus dans les conditions particulières.

Pendant cette même période de 24 mois, tout recrutement supplémentaire, sur quelque poste que ce soit, de tout autre candidat présenté donne droit à honoraires supplémentaires égaux à 100% des honoraires afférents à la mission de référence.



## AUXILIA RECRUTEMENT

Si le poste, objet de la mission, est pourvu pendant la durée du contrat :

tout autre recrutement sur tout poste, quel qu'il soit, y compris sur le poste objet de la mission, d'un candidat présenté directement ou indirectement, donne lieu à paiement d'honoraires supplémentaires égaux à 100% des honoraires afférents à la mission de référence.

Par ailleurs, par ces présentes conditions générales, les deux parties signataires sont d'accord pour définir un candidat présenté directement et indirectement comme suit :

Candidat présenté indirectement : Tout candidat qualifié ayant fait l'objet d'un envoi de dossier de candidature/envoi de CV auprès du Client sans pour autant qu'un entretien d'embauche téléphonique, physique, ait pu être organisé entre ce dernier et le client.

Candidat présenté directement : Tout candidat présenté au client via un entretien d'embauche téléphonique et/ou physique.

Ces dispositions ne visent ni les recrutements intervenus au titre des autres missions, en cas de contrat à missions multiples, ni le 1<sup>er</sup> recrutement qui interviendrait au titre de la garantie conventionnelle ci-dessous.

Le Client s'engage en toute loyauté à nous informer des recrutements de candidats présentés directement et indirectement par le cabinet Auxilia Recrutement intervenus pendant la durée du droit de suite.

### 2.5 – Garantie

Si après une première recherche, aucun candidat présenté n'a été retenu de manière justifiée, ou si le candidat accepté se désiste, hors faute du Client, ou s'il est mis fin à la collaboration du candidat recruté dans le délai de la période d'essai initiale contractée, nous procéderons sans honoraires supplémentaires à une nouvelle recherche pendant une durée de 6 mois à compter de la rupture de la collaboration, pour présenter au Client un nouveau candidat.

Au terme de cette durée de Garantie et si le poste n'est pas pourvu, le contrat se poursuivra tacitement sans aucune modification pour une période indéterminée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, 15 jours avant le terme, par courrier recommandé avec accusé de réception. Au cours de la période de Garantie tacitement reconduite, chacune des parties pourra librement résilier à l'amiable, par courrier recommandé avec accusé de réception, les relations contractuelles consenties moyennant un délai de prévenance d'un mois.

Cet engagement est limité à une seule opération de recherche supplémentaire et ne s'applique pas en cas de rupture pour événement de force majeure, lorsque le contenu ou l'environnement du poste a été modifié ou en cas de non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations, notamment financières.

### 2.6 – Principaux engagements et responsabilités

Nous sommes tenus d'une obligation de moyen à laquelle nous consacrerons toute notre compétence et notre professionnalisme. Soucieux de respecter en tous points les règles d'éthique et de déontologie requise aux métiers du Conseil en recrutement, nous nous engageons notamment à



## AUXILIA RECRUTEMENT

fournir sur toute mission l'ensemble des compétences requises, à ne pas servir des intérêts en conflit avec ceux du client, à respecter la liberté et l'intégrité des personnes.

Le Client s'engage à nous communiquer tous les renseignements utiles pour permettre le déroulement de la mission et à exécuter le contrat en toute bonne foi et loyauté. Il ne pourra notamment pas changer le profil du poste définit. Il participera à toutes les démarches nécessaires et désignera un seul interlocuteur habilité au suivi de la procédure de recrutement. Le Client devra nous informer de son intérêt ou désintérêt, dans un délai de 8 jours calendaires à compter de la réception de chaque dossier de candidature. Tout désintérêt devra être formalisé par courrier ou par courriel.

En cas d'intérêt, et en raison des sollicitations multiples dont les candidats font l'objet, le client devra rencontrer les candidats dans les plus brefs délais (environ 15 jours calendaires). Par l'entretien avec le candidat, le Client reconnaît la conformité de la candidature au profil recherché. Dans les 8 jours calendaires de chaque présentation, le Client nous communiquera sa décision par écrit, tout refus devra être formalisé.

Nous nous engageons, dans le cadre de notre activité de cabinet de recrutement, à ne pas approcher les salariés de l'entreprise cliente, pendant toute la durée de la mission consentie jusqu'à la cessation amiable de nos relations contractuelles. Cet engagement ne vise pas l'étude des candidatures spontanées ou qui font suite à une offre d'emploi publiée.

Nous nous engageons à ne pas faire valoir de Clauses d'exclusivité ou de non concurrence qui pourraient vous restreindre à faire appel à des prestataires tiers ou vous contraindre à nous transmettre toute candidature spontanée reçue.

### 2.7 – Résiliation de Mission

Le non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations (modification du profil de poste, absence de disponibilité, refus non justifié de rencontrer les candidats, abandon de la procédure de recrutement, retard de paiement...) entraînera si bon semble à la société Auxilia Recrutement la suspension ou/et la résiliation de la mission ou/et du contrat.

Le non-respect par la société Auxilia Recrutement de l'une quelconque de ses obligations (clause de loyauté, clause de confidentialité) ou la modification de l'environnement initiale (Poste pourvus, recrutement annulé ou insatisfaction de la collaboration avec le cabinet Auxilia Recrutement) entraînera si bon semble à l'entreprise cliente la suspension ou/et résiliation de la mission ou/et du contrat.

### 2.8 – Confidentialité

Nous nous interdisons de communiquer à des tiers, des informations dont nous pourrions avoir connaissance dans le cadre de nos missions, mais pourrions, sauf opposition expresse du Client, faire état de l'identité et du logo de ce dernier, en tant que référence d'activité publiée dans nos documents commerciaux. Le Client gardera confidentiel l'ensemble des informations obtenues, notamment sur les candidats, dans le cadre de la mission confiée.



## AUXILIA RECRUTEMENT

### 2.9 – Force Probante – Compétence Juridique

Notre Client et notre cabinet reconnaissent la même force probante à tous documents (courriers, fax, mail ...) échangés entre nous. En cas de litige, quel qu'il soit, à l'occasion de la mission, seuls les Tribunaux de Seine et Marne (IDF) seront compétents pour statuer.

---

Fait en deux exemplaires originaux le :

A :

Le Client

Auxilia Recrutement

**AUXILIA RECRUTEMENT**  
SAS au capital de 4000€ - RCS Melun 792 907 396  
S'rot 792 907 396 00016 - Code APE 7810Z  
Siège social : 16 avenue des Bernières 77680 Rosoy en Brie